

● (1532)

Toutefois, lorsque le ministre, le premier ministre, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) et l'honorable Marc Lalonde dont j'ai oublié le ministère...

**Une voix:** Les Relations fédérales-provinciales.

**M. Broadbent:** ... qui s'en douterait, les Relations fédérales-provinciales—lorsqu'ils honorent de leurs pensées le Québec et le gouvernement de cette province, toute leur objectivité s'envole pour céder la place à l'intolérance, à l'inflexibilité et je dirais même à la haine. C'est une véritable tragédie à ce moment de notre histoire. C'est très facile à constater d'après les propos tenus par le ministre et d'autres à la Chambre. A la page 4504 du hansard, le ministre des Finances (M. Chrétien) a déclaré au sujet de M. Parizeau, son homologue québécois—et remarquez la différence de ton avec les mots qu'il a employés pour décrire ses relations avec les autres gouvernements:

... il n'a qu'à supporter les conséquences de sa décision comme je dois le faire moi aussi.

Malheureusement, c'est non seulement le ministre des Finances qui se conduit de façon aussi inflexible, mais aussi tous ses collègues du cabinet y compris le premier ministre du Canada.

[Français]

Monsieur l'Orateur, le premier ministre et le ministre des Finances ont déclaré avoir proposé à toutes les provinces la même politique. Cette affirmation est fautive. Le ministre des Finances n'a pas menacé les autres provinces de les écraser par une décision unilatérale si elles refusaient son allègement de la taxe de vente. Il a seulement menacé le Québec. Il n'est pas acceptable de menacer une province de la sorte et de faire du chantage. Dans ce sens, ce geste du gouvernement libéral est le plus grave depuis dix ans. C'est la première fois que des menaces du premier ministre vont aussi loin, et il est ironique de poser en grand champion de l'unité nationale et de poser un tel geste contre la province de Québec, et non seulement contre le gouvernement du Québec.

Si le ministre des Finances de l'Ontario avait proposé une telle coupure sélective à Ottawa, je suis persuadé que le ministre des Finances fédéral l'aurait acceptée. Cela est pour moi chose certaine. Mais la même idée venant de M. Parizeau n'est pas acceptable. A mon avis, le ministre des Finances le sait comme moi. La coupure sélective de la taxe de vente au Québec ne profite pas qu'au Québec, loin de là. L'Ontario en bénéficie aussi et très largement. Je vais étaler ce fait dans quelques minutes. C'est à cause de l'intolérance aveugle des grands ténors libéraux fédéraux, face à tous les gestes du gouvernement actuel du Québec, que nous traversons cette crise. A mon avis, cela est certain.

[Traduction]

Selon moi, le Parlement ne peut rejeter la proposition du gouvernement québécois que si elle est incompatible avec les

### *Impôt sur le revenu—Loi*

objectifs de cette mesure. Comme j'ai essayé de le démontrer plus tôt, le ministre des Finances a fait preuve de souplesse envers les autres provinces. Encore une fois, je tiens à dire qu'il est souhaitable de faire preuve d'une certaine souplesse à l'égard de mesures financières importantes, mais quand vient le tour du Québec, il n'est plus question de faire la moindre concession. Ce que nous devons établir, c'est si la proposition de M. Parizeau et du premier ministre québécois est compatible ou non avec cette loi fédérale et, si le différend repose seulement sur une question de détail, nous devons l'accepter car nous avons accepté que presque toutes les autres provinces s'écartent un peu du principe général de cette mesure.

Que réclame le Québec? D'abord, qu'on lui transfère l'équivalent de ce qu'il aurait obtenu s'il avait accepté la proposition initiale du gouvernement fédéral.

Deuxièmement, le gouvernement du Québec a offert de supprimer complètement la taxe de vente dans cinq secteurs de son économie, les chaussures, le textile, le vêtement, les meubles et l'hôtellerie, et pourquoi cela? C'est que ces secteurs sont très importants non seulement pour la province du Québec mais pour toutes les autres provinces. Dans sa proposition, le gouvernement du Québec se place exactement sur le même pied et dans la même situation constitutionnelle que n'importe quelle autre province.

M. Parizeau et le premier ministre de la province du Québec ont déclaré que la proposition qu'ils avaient adoptée concordait avec l'interprétation de la constitution fédérale actuelle, en quoi ils ont parfaitement raison. Ils ne se trompent nullement.

Il n'y a rien de séparatiste là-dedans. Ils agissent même en bons fédéralistes, pourrait-on dire. Un député d'en face hoche la tête. Il faudra qu'il arrive à convaincre la Chambre que ce que fait le gouvernement du Québec à cet égard est contraire au principe du fédéralisme. L'ironie de cette page de l'histoire canadienne, c'est que le gouvernement séparatiste du Parti québécois au Québec se montre fédéraliste alors que le parti libéral du Canada encourage ainsi une tendance séparatiste dans la province du Québec. Ce qu'a déclaré M. Parizeau, c'est que le domaine fiscal relève ici de l'autorité provinciale et qu'il appartient à la province de décider des priorités qu'elle entend fixer dans son application.

Si elle avait voulu le faire, la Saskatchewan aurait pu en faire autant tout comme la province de l'Ontario mais d'une manière différente. Toute la question est là et au nom de mon parti nous reconnaissons la validité de ce point de vue. Je crois comprendre que l'opposition officielle a adopté la même position. Le gouvernement de la province de Québec a déclaré qu'il avait le droit, constitutionnellement, d'établir les priorités dans les domaines relevant du pouvoir qu'il détenait en vertu du régime fédéral actuel. Le gouvernement du Québec a fait valoir aussi que sa proposition créerait plus d'emplois. Je crois comprendre que c'est là la thèse que soutient le gouvernement du Québec.